

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

B.P.: 3243, Addis Abéba, Ethiopie Tél.: (251-1) 51 38 22 Fax: (251-1) 51 93 21
Email: oau-ews@telecom.net.et

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE

35^{EME} REUNION

25 JUILLET 2005

ADDIS ABABA, ETHIOPIA

PSC/PR/2(XXXV)
Original: Anglais

RAPPORT DU PRESIDENT DE LA COMMISSION
SUR LA SITUATION AU LIBERIA

RAPPORT DU PRESIDENT DE LA COMMISSION SUR LA SITUATION AU LIBERIA**I. INTRODUCTION**

1. L'UA continue à apporter son appui dans le processus de paix au Libéria. En dépit de ses modestes moyens, son Bureau de liaison à Monrovia prend une part active aux travaux de la Commission conjointe de vérification du cessez-le-feu, du Comité conjoint de suivi de l'application de l'Accord général de paix, du Groupe de contact international sur le Libéria et de toutes autres structures créées dans le cadre du processus de paix au Libéria. Pour sa part, mon Envoyé spécial Lamamra Ramtane, a effectué plusieurs missions sur le terrain. Les recommandations formulées à l'issue de sa récente mission d'évaluation, ainsi que les propositions du Bureau de liaison, offrent des pistes sur lesquelles l'action de l'UA pourrait s'appuyer pour soutenir et conforter le processus de paix.

2. L'Accord général de paix d'Accra signé le 18 août 2003 était sensé servir d'instrument cadre qui permettrait au Liberia d'évoluer pacifiquement vers une démocratie totale. Cet accord, connu également sous le sigle CPA, prévoyait, entre autres un certain nombre d'organes et d'institutions qui, une fois opérationnels, constitueraient les piliers de l'instauration d'une structure démocratique viable qui serait à son tour le socle d'une paix durable.

3. Il convient de noter de prime abord que des progrès considérables ont été réalisés depuis la mise en place du Gouvernement national de transition du Libéria (NTGL) dirigé par le Président Charles Gyude Bryant. La Mission des Nations unies au Liberia (UNMIL) a été déployée sur la quasi-totalité du territoire libérien, processus qui a commencé en octobre 2003. Avec la présence de 15.000 soldats de maintien de la paix à travers le pays et l'avancée notable des volets désarmement et démobilisation du processus DDRR, la sécurité s'est considérablement améliorée dans le pays. Cependant, la mise en œuvre de l'Accord général de paix d'Accra et l'instauration d'une paix durable et d'un Etat viable rencontrent un certain nombre de défis.

II. SITUATION POLITIQUE**a) Le Gouvernement national de transition du Libéria (NTGL)**

4. L'article XXI de l'Accord général de paix d'Accra prévoyait la mise en place d'un gouvernement de transition qui devait se substituer au gouvernement du Libéria. Ce gouvernement a été effectivement mis en place le 14 octobre 2003 en application de cette disposition. Le CPA avait donc prévu la restauration de l'autorité nationale sur toute l'étendue du territoire à travers la création du Gouvernement de transition qui déblayerait le terrain pour la formation du prochain gouvernement et assurerait également la relance post-conflit.

5. Toutefois, le bilan qui permettrait de dire si le NTGL a été à la hauteur de la tâche ou non est plutôt mitigé. Le gouvernement de transition ploie sous le poids

d'une corruption généralisée qui préoccupe de plus en plus l'ensemble de la communauté internationale. Le Président du NTGL a du mal à venir à bout des pratiques de corruption excessive auxquelles s'adonnent les agents de l'Etat. Cela est dû en partie au fait que le gouvernement se compose de dirigeants de factions et de membres qui ne partagent pas la même vision du rôle du gouvernement de transition dans le processus de paix. Ils ont souvent manifesté une plus grande allégeance à leur faction qu'à l'égard du gouvernement qu'ils sont sensés servir.

6. Les protagonistes libériens et la communauté internationale sont unanimes à reconnaître que l'accord de paix négocié sous les auspices de la CEDEAO se fondait essentiellement sur la recherche d'un compromis qui devait apporter au Libéria une paix que chacun appelait de ses vœux. En effet, il s'appuyait sur le principe de faire participer tous les acteurs libériens (notamment les factions de belligérants) au gouvernement de transition. Néanmoins, le CPA a pris pour acquis la bonne foi de toutes les parties en dépit de leurs différents programmes et tendances politiques. Il paraît évident aujourd'hui que cette logique est à la source des grandes difficultés que rencontre le NTGL dans l'accomplissement de sa mission. Dans le même temps, ce gouvernement de transition a dû se mettre au travail dans un environnement d'inexistence de systèmes et d'institutions, et dans les cas où ils existaient, ceux-ci avaient été fragilisés ou abandonnés dans un état de dysfonctionnement par des années de conflit.

7. La création du NTGL dans ces circonstances a toutefois permis d'assurer une paix et une stabilité relatives dans le pays. Mais au delà de la paix et de la stabilité immédiates, qui ont été maintenues à ce jour et qui, on l'espère se maintiendront même après les prochaines élections générales, la communauté internationale et le NTGL reconnaissent qu'un énorme déficit existe. Ceci concerne l'économie et la gouvernance fiscale, ainsi que la nécessité de procéder à une déconcentration du pouvoir qui se trouve excessivement concentré dans le cabinet du Président. Ces trois éléments se traduisent par un énorme déficit de gouvernance qui entrave les efforts visant à remettre l'économie libérienne sur la voie de la relance, de la réduction de la pauvreté, de la reconstruction et de la réconciliation nationale. Il en résulte aujourd'hui une incapacité du NTGL à endiguer systématiquement la corruption qui sévit pratiquement à tous les niveaux. L'effet immédiat au sein de la communauté internationale est de lier la poursuite de l'aide à un assainissement de la gestion, en particulier dans les domaines de la Réinsertion et de la Réhabilitation. En d'autres termes, l'appui des donateurs dans d'autres domaines de la reconstruction post-conflit est également basé sur le même principe.

b) NTLA

8. L'Assemblée législative nationale de transition (NTLA) est affaiblie par des allégations de corruption, en particulier au niveau de ses dirigeants. En outre, elle se compose de personnes qui n'ont pu y accéder qu'à cause de leur titre de chefs de guerre. Ces personnes ne peuvent donc pleinement jouer le rôle qui leur est assigné et elles n'aspirent qu'à se servir. Actuellement, l'Assemblée est embourbée dans une grave affaire de corruption impliquant ses dirigeants et elle a pris des mesures disciplinaires dont la suspension sine die de son président, du vice-président et deux des présidents de commissions parlementaires. La Cour suprême a été saisie de cette affaire et son verdict est toujours attendu. Il est tout de même surprenant dans une

grave affaire d'interprétation de la constitution, la Cour suprême fait preuve de tergiversations dangereuses pour des raisons qui échappent à tous. L'affaire attend toujours l'arrêt de la Cour, même en cette période crépusculaire de la vie de l'administration transitoire.

c) Le judiciaire

9. Concernant le judiciaire et l'importance de l'Etat de droit pour une paix durable au Libéria, il convient de souligner que les systèmes juridique, judiciaire et correctionnel sont plutôt limités. Cela a été exacerbé par des années de conflit et de laisser-aller, dont la manifestation typique est l'indifférence totale qu'ont affichée les différents régimes, y compris l'actuel, à l'égard de l'Etat de droit. C'est dans ce contexte qu'il faut placer la défaillance judiciaire mentionnée ci-dessus. De toute évidence, le judiciaire est miné par le favoritisme et les préjugés.

10. Au cours des quatre derniers mois, les tribunaux ont émis des injonctions s'opposant à certaines actions de l'exécutif ou donné des orientations au Parlement dans son rôle d'interprétation de la Constitution. Dans le même temps, ces deux branches du pouvoir ne font aucun cas du judiciaire. Tous ces agissements des autres branches du gouvernement font que le public perd sa confiance au système judiciaire, ce qui risque à terme de précipiter le pays dans l'anarchie. Il est donc impératif qu'un appui international plus accru soit apporté aux réformes si l'on veut mettre en place les solides fondements d'un système judiciaire indépendant et crédible dans le cadre du nouveau gouvernement. Actuellement, la plupart des tribunaux ne fonctionnent pas puisqu'ils ont été soit pillés, soit détruits. Des ressources importantes sont donc requises pour réhabiliter le système des cours et tribunaux tant à Monrovia qu'à l'intérieur, ainsi que pour la formation des agents, notamment les procureurs et les magistrats.

d) Gouvernance

11. Globalement, il ressort de l'évaluation du Gouvernement de Transition son incapacité à assumer pleinement les responsabilités assignées à lui aux termes de l'Accord général de paix. A son actif, il convient de souligner qu'il a su faire respecter l'Accord de cessez-le-feu. Ce gouvernement, en raison des problèmes sous-jacents évoqués plus haut a toutefois été limité dans son rôle de supervision et de coordination de la mise en œuvre des programmes politiques et de réhabilitation du CPA. Cela s'explique par le fait qu'outre les problèmes susmentionnés, le gouvernement ne disposait pas de ressources qui viendraient en complément des efforts des donateurs dans le processus de réhabilitation du pays. Un autre facteur limitant toute performance optimale du gouvernement de transition est le régime de sanctions strictes imposées au pays par le Conseil de sécurité des Nations Unies. L'ombre des sanctions économiques et des conditions qui ont justifié leur imposition, conditions encore omniprésentes, appelle à une réflexion approfondie en vue de faire des suggestions novatrices qui permettraient au pays de mettre ses ressources au service du développement. Il s'agira, pour ce faire, de proposer un mécanisme qui ne devrait pas diluer les effets escomptés des sanctions.

12. Le plus grand défi au Libéria aujourd'hui est l'incapacité du régime actuel de procéder à des réformes urgentes de gouvernance qui garantirait une paix durable et la

stabilité dans le pays. Au cours de la dernière décennie, la quasi-totalité des institutions de l'Etat, y compris les forces armées et la police, étaient devenues inefficaces et en voie de disparition, entraînant par conséquent l'insécurité des personnes et des biens, le déplacement d'environ un demi-million de personnes et la destruction massive des infrastructures publiques et privées ainsi que l'incapacité à créer un environnement propice à la croissance et au développement. La panacée pour sortir de la situation décrite ci-dessus est l'introduction d'une révision de la constitution libérienne qui la rendrait conforme aux normes internationales en matière de droits de l'homme, de citoyenneté et de propriété foncière.

13. C'est à la lumière de ce qui précède qu'un Groupe de contact international sur le Libéria (Le Fleuve Mano) et le NTGL sont convenus, lors de leur réunion tenue à Copenhague (Danemark) du 9 au 11 mai 2005, d'étudier une approche plus efficace en matière de gouvernance économique et fiscale au Libéria et qui consisterait à prendre des mesures correctives immédiates et décisives. Outre les conclusions de la réunion du Groupe de contact et du gouvernement intérimaire, le Médiateur de la CEDEAO, le Général à la retraite Abdulsalam Abubakar, avait recommandé à la CEDEAO en avril 2005, qu'une équipe d'audit mène des enquêtes sur les allégations de nombreux cas de corruption auxquels seraient mêlés des membres du gouvernement, y compris le Président NTGL. Les résultats de ces enquêtes n'ont pas encore été rendus publics. Dans tous les cas, l'on s'attend à ce qu'ils ne soient pas très différents de ceux de l'audit, financé par la Commission européenne, sur les systèmes et les finances de la Banque centrale et de cinq entreprises d'Etat, audit dont les conclusions concordent parfaitement avec celles de l'ICGL.

14. Sur la base des conclusions de la réunion de Copenhague, et dans le souci de garantir la mise en œuvre intégrale et scrupuleuse du CPA ainsi que l'utilisation des recettes de l'Etat aux fins de la reconstruction du pays et de la fourniture des services de base, l'ICGL a recommandé la mise en place d'un Plan d'action de gouvernance économique (EGAP). Il est également recommandé que le gouvernement qui serait issu des prochaines élections mettent en place des instruments fiscaux appropriés afin de mobiliser les recettes requises pour le développement du pays. Il s'agit essentiellement d'élaborer un cadre d'action supplémentaire qui aiderait à renouveler les structures de gouvernance et combler certaines lacunes que le CPA avait laissées, dans le but de maintenir le cap de la transition vers une paix durable et la stabilité.

15. Le Plan comporte les sept composantes clef ci-après qui s'emboîtent les unes aux autres:

- a) Garantir la base des recettes du Liberia – à réaliser à travers des moyens 'tels que le déploiement d'experts internationaux ayant le pouvoir de signer, afin d'améliorer les pratiques de gestion financière dans des entreprises et institutions sélectionnées, octroyer des contrats internationaux de gestion pour cinq entreprises d'Etat à travers un appel d'offres concurrentielles, ouvrir des comptes sous séquestre pur les revenus générés, et appliquer strictement les dispositions de l'Ordre exécutoire No. 2, qui ordonne la centralisation de l'autorité de collecte des recettes au niveau du Ministère des finances et le regroupement des comptes de l'Etat à la Banque centrale du Libéria (CBL)'...

- b) Améliorer la budgétisation et la gestion des dépenses: 'l'amélioration du fonctionnement du système se fera à travers le renforcement des capacités, la mise à niveau des procédures commerciales, la mise en place d'un Système d'information de gestion financière intégrée (IFMIS), le déploiement d'experts internationaux ayant le pouvoir de signer comme l'a déjà demandé le NTGL, un contrôle effectif des engagements, l'élaboration de plans réalistes de trésorerie et passation des marchés, et mise en place d'un Secrétariat technique doté de pouvoirs et de cadres compétents pour le Comité de gestion de la trésorerie (CMCo).
- c) Améliorer les pratiques de passation des marchés: la transparence dans la passation des marchés doit être renforcée à travers une nouvelle loi en la matière ainsi que la mise en œuvre d'un système électronique de passation des marchés qui exigera le listing obligatoire, l'appel d'offres concurrentielles et publication des résultats qui en découlent. Des experts en passation des marchés publics seront déployés pour renforcer le processus d'octrois de concessions, de contrats et de licences. En outre, la Commission des Contrats et des Monopoles (CMC) bénéficiera d'appuis nécessaires à son renforcement afin qu'elle assure le respect des règles qu'elle ait mandat d'examiner les dossiers d'octroi de concessions, de contrats et de licences.
- d) Mettre en place un processus judiciaire efficace de lutte contre la corruption: ... Des actions spécifiques sont requises pour combattre la corruption. Dans l'immédiat, ces actions comprennent la nécessité de créer une Commission de lutte contre la corruption indépendante et efficace, ainsi que l'appui technique d'enquêteurs sous-régionaux sérieux, spécialistes de la fraude, de la lutte contre la corruption et les crimes économiques. A court terme, il sera fait appel à des juges de la sous-région afin qu'ils contribuent au retour de la primauté du droit au Liberia, en particulier dans les cas avérés de corruption. Ces juges collaboreront avec l'appareil judiciaire libérien dans l'exercice de la justice, tandis que les partenaires internationaux œuvreront parallèlement pour la restauration du système de justice libérien.
- e) soutenir les institutions clés : l'assistance internationale à un certain nombre d'institutions clés, tel que la Banque centrale du Libéria (CBL), la General Auditing Office (GAO) – organisme indépendant d'audit et de comptabilité et la Governance Reform Commission (GRC) – commission de réforme de la gouvernance. Cette assistance sera, entre autres, sous la forme de recrutement d'experts internationaux ayant pouvoir exécutif à la CBL et à la GAO, d'offre de contrat à un agent d'audit externe pour soutenir le travail de la GAO, et de fourniture d'assistance technique à la GRC.

16. Renforcer les capacités : l'approche décrite aux alinéas (i) à (v) ci-dessus concernant les recettes et les dépenses publiques, sera accompagnée d'un système de planification à moyen terme pour la réduction de la pauvreté et le renforcement des capacités. Ce système indiquera les activités prévues dans le cadre du renforcement des capacités locales, le calendrier pour l'évaluation des résultats à travers un meilleur service rendu et la stratégie de la sortie.

17. Créer un cadre de transition orienté vers des résultats (RFTF) : le RFTF est le cadre général de partenariat à travers lequel sont coordonnés le financement par les bailleurs de fonds et l'utilisation des ressources nationales. C'est un moyen de soutenir les priorités nationales de façon coordonnée. Le rapport entre le travail du Comité directeur pour la gouvernance économique (EGSC) et le RFTF est déterminant, car ces deux organes doivent être coordonnés pour produire des résultats sur le terrain.

18. Il est espéré que la mise en œuvre de l'EGAP sera guidée et suivie par le Comité directeur pour la gouvernance économique (EGSC). Ce Comité aura comme Président le chef du Gouvernement national de transition et ensuite, le chef de l'Etat entrant du Libéria, tandis que le Vice-président sera un représentant d'un partenaire du développement. Une fois finalisé, le plan sera soumis au Conseil de sécurité des Nations Unies, pour adoption.

III. REFORMES ELECTORALES ET ELECTIONS

19. On espère que les élections marqueront une grande étape dans la marche du Libéria vers la paix, la stabilité et la bonne gouvernance. Le Président Gyude Bryant a mis en place une Commission électorale nationale (NEC) conformément aux dispositions du CAP. Cette Commission a élaboré une loi électorale qui, entre autres, a suspendu certaines clauses de la Constitution de la République du Libéria qu'annulent les dispositions du CPA. Le promulgation de la loi électorale a été retardée du fait qu'elle a été soumise à l'attention de l'Assemblée législative nationale de transition (NTLA). Toutefois, elle a fini par être promulguée, ce qui a permis de jeter les bases pour la redynamisation du processus électoral.

20. S'agissant des préparatifs déjà en cours pour les élections, l'optimisme est de mise dans la manière dont la Commission électorale nationale remplit jusque-là son mandat. La Commission a effectué et achevé avec succès l'inscription des électeurs. Il convient de noter que des 1.500.000 inscriptions prévues, au total 1.300.000 citoyens se sont inscrits et seulement 200 irrégularités ont été enregistrées dans tout le pays. La Commission électorale nationale s'est montrée à la hauteur de la tâche qui lui a été confiée car elle a pu redresser les anomalies qui ont été identifiées plus tôt, et ce, dans les limites de ses moyens. Jusque-là, la Commission électorale nationale a enregistré trente (30) partis politiques. Même si plusieurs observateurs, y compris les Libériens, estiment que les partis politiques sont trop nombreux dans la course, les partis enregistrés quant à eux, remplissent les conditions établies par la Commission électorale. Il est également utile de signaler qu'aussi bien le Gouvernement national de transition que la communauté des bailleurs de fonds honorent concrètement les engagements qu'ils ont pris, ce qui permet d'avancer inexorablement vers la tenue effective des élections.

IV. SITUATION SECURITAIRE

a) Désarmement, démobilisation, réhabilitation et réintégration (DDRR)

21. Le programme DDRR a pour objectif de contribuer à la consolidation de la paix et de la sécurité nationale comme condition préalable pour la réconciliation et le

développement durable. A cette fin, le but principal du programme est la réintégration des anciens soldats démobilisés dans les communautés de leur choix par l'accès aux opportunités sociales et économiques de réintégration. Il est, par conséquent, envisagé que des opportunités seront offertes à ces anciens soldats, à travers des programmes conçus spécialement à leur intention, de suivre une formation et un apprentissage pour leur donner les techniques de base qui leur permettent d'accéder au marché du travail. Ces anciens soldats auront également accès à l'éducation et pourront participer aux projets de développement local et national. Ils pourront avoir accès aux crédits, aux subventions et aux techniques de base pour le développement à petite échelle. Le programme vise par ailleurs à traiter des problèmes des groupes vulnérables à savoir, les femmes et les enfants, dans les situations de conflits et les personnes victimes d'agression physique, qui bénéficieront eux aussi de programmes conçus spécialement pour la participation économique.

22. Même si la phase du désarmement et de la démobilisation s'est achevée en octobre 2004 et a été jugée couronnée de succès, il importe de mettre en exergue certaines préoccupations qui constituent un grand défi quant à la mise en œuvre de la composante réintégration et réhabilitation du programme. Dans un premier temps, le nombre des soldats à désarmer et à démobiliser a été sous-estimé. L'objectif de la composante DD (désarmement et démobilisation) était de s'occuper de 40.000 hommes, femmes et enfants soldats. A la fin du processus DD, environ 103.000 anciens soldats se sont encore présentés pour être enregistrés dans le cadre de ce programme. Cette sous-estimation par la communauté internationale, en particulier pour les agences d'exécution a entraîné un autre problème, celui du financement. Un pourcentage des fonds devant être consacré à la composante RR a été utilisé pour achever la composante DD du programme. Toutefois, avec l'engagement renouvelé des bailleurs de fonds, et après la réunion du Groupe de contact international pour le Libéria tenue à Stockholm et à Copenhague, le manque à gagner de 30 millions de dollars EU a été réduit à 10 millions de dollars EU, et une mise à jour utile est également en cours dans le cadre de la composante RR. En même temps, il est déjà prévu de fusionner la composante RR avec le programme des personnes déplacées et des rapatriés volontaires grâce aux projets de développement local afin de résoudre ces deux problèmes de manière efficace et holistique.

23. Il importe toutefois d'attirer l'attention sur certains faits. Les programmes en cours ne couvrent que 43.000 anciens soldats, pour un minimum de 3 ans. En outre, un grand nombre d'anciens soldats (53.000) attendent de bénéficier du programme de réhabilitation. Que va-t-il se passer pour eux ? Il est fort possible que ceux-ci manifestent leur mécontentement dès qu'ils se rendront compte qu'ils ont été exclus du programme.

b) Dissolution, restructuration et réforme des forces armées du Libéria

24. Dans le cadre de l'Accord général de paix, la restructuration et la réforme des Forces Armées du Libéria fait partie du processus de paix. Pour ce faire, le Gouvernement américain a décidé de jouer le rôle chef de file, dans la mise en œuvre de ce programme, tout en déclarant qu'il ne fournira pas les ressources pour la démobilisation ni ne supportera les coûts des indemnités de licenciement versées aux membres concernés des Forces Armées du Libéria. Le Gouvernement américain

assurera la formation, équipera, enseignera la doctrine et indiquera l'effectif convenable de l'armée.

25. Les Forces Armées du Libéria ont actuellement un effectif de 14.800 hommes dont 8.800 ont été enrôlés de façon irrégulière à partir de 1989 jusqu'à nos jours. Ainsi, l'effectif réel de l'Armée libérienne d'environ 6.000 officiers et hommes et les indemnités normales de démobilisation (pension et prime) aux officiers et hommes loyaux sont estimés à 16.5 millions de dollars EU. Il faut une somme de 8.5 millions de dollars EU pour les indemnités de licenciement et le reste couvrira les pensions, qui seront calculées sur la base de trois critères à savoir l'ancienneté, la grade et la condition physique. Avant 1989, l'enrôlement dans les Forces Armées libériennes était basé sur les règles établies et l'effectif normal était respecté ; mais les enrôlements qui ont suivi n'ont pas respecté ces règles. Le Président du Gouvernement de transition, S.E.M Gyude Bryant s'est approché de l'Union africaine pour solliciter son assistance en prenant en charge les coûts des indemnités de licenciement à débloquer du Fond africain pour la paix. A cet égard, le Médiateur a lancé un appel à l'Union africaine pour qu'elle explore les voies et les moyens d'apporter une assistance financière au Gouvernement libérien à cette fin.

26. Cette opération a démarré le 28 Juin 2005, dans l'un des principaux camps militaires, le camp Schaefflin avec un fond initial de 5 millions de dollars EU que le Gouvernement national de transition du Libéria (NTGL) a pu mobiliser par différents moyens. Il est espéré qu'avant la fin de l'opération, d'autres sources de financement viendront en aide au Gouvernement libérien. Il est utile de souligner une fois de plus l'importance que revêt ce processus dans la mise en œuvre de l'Accord général de paix pour son aboutissement en vue de l'instauration de la stabilité et de la sécurité au Libéria. Il va sans dire que le processus de paix dans son ensemble serait compromis si la démobilisation et la restructuration des Forces Armées du Libéria sont inachevées et qu'un groupe d'anciens soldats restent exclus de l'opération après les élections. Cela entraînerait des conséquences négatives auxquelles devra faire face le nouveau Gouvernement. Il est par conséquent nécessaire que l'Union africaine examine sérieusement la demande d'assistance financière du NTGL pour financer le programme de démobilisation car la reconstruction dépendra de la démobilisation totale de l'ancienne armée et/ou aidera à explorer d'autres voies et moyens d'atteindre l'objectif fixé.

V. RESTRUCTURATION DE LA POLICE NATIONALE ET AUTRES SERVICES DE SECURITE DU LIBERIA

27. Une autre clause importante de l'Accord général de paix porte sur la restructuration de la Police nationale du Libéria. La Police civile des Nations Unies (CIVPOL) au Libéria a commencé en juillet 2004, la formation de nouveaux agents de police. Il est espéré que 1.800 à 1.900 hommes de la nouvelle armée auront été formés et auront pris fonction d'ici que le pays organise les élections en octobre 2005. Les nouvelles recrues représentent toutes les régions du Libéria et seront soumises à une procédure minutieuse de sélection pour s'assurer qu'ils remplissent les conditions requises et sont exempts de toute accusation de violation des droits de l'homme. Il est espéré que la nouvelle police atteindra son effectif initial de 3500 agents dans les deux

prochaines années. Le principal défi dans la restructuration de la Police est de changer la mentalité des nouvelles recrues. Des cas de corruption ont été signalés parmi un certain nombre d'élèves agents et de nouvelles recrues dans la Police. Cela fait partie du malaise général dont souffre la Police. Il est également espéré que la formation spécialisée et l'équipement pourront être obtenus des Etats membres sur une base bilatérale pour permettre à la Police de faire face efficacement aux difficultés d'ordre légal.

VI. SITUATION HUMANITAIRE

a) Réfugiés et personnes déplacées

28. Il y a des problèmes et des difficultés à mettre en œuvre un programme de retour et de rapatriement volontaire. Pour le moment, des efforts sont en cours en vue de louer un navire qui partira du Nigeria en passant par le Ghana et la Sierra Leone pour ramener autant de réfugiés que possible désireux de retourner chez eux avec leurs effets personnels. Environ 100.000 des plus de 300.000 réfugiés libériens dans la sous-région sont déjà retournés volontairement. Quant aux personnes déplacées, il a été constaté que le rythme de rapatriement a été plus lent que prévu. Cela est dû au fait que le rapatriement est tout d'abord guidé par le principe du choix de chaque personne déplacée. A ce moment, environ 187.000 DES 314.000 dont 36.000 chefs de famille ont été rapatriés dans le cadre du programme du retour facilité.

29. L'important est de changer de méthode d'organisation de l'opération en une opération qui consiste à encourager le retour en appliquant le coût le plus élevé du transport. Cette nouvelle approche a vu le retour de nombreuses personnes à raison de 30.000 par mois. A ce moment, plus de la moitié des camps sont fermés.

VII. COMMENTAIRES, OBSERVATIONS, RECOMMANDATIONS

30. La communauté internationale doit comprendre que l'Accord général de paix d'Accra se heurte à un problème fondamental d'engagement de la part des acteurs libériens. Cela est dû surtout, à la nécessité de débarrasser le pays de M. Charles Taylor au début du processus de paix et d'instaurer un cessez-le-feu immédiat sur toute l'étendue du territoire libérien. En ce moment, la plus grande préoccupation étant de trouver une solution immédiate, le pouvoir a été transféré aux protagonistes qui perpétueraient les hostilités même pendant les pourparlers de paix. A la Conférence d'Accra, le Libéria était littéralement à prendre. La plupart des personnes au pouvoir ne cherchaient qu'à protéger les intérêts de leurs différentes factions.

31. S'agissant du Plan d'action sur la gouvernance économique, il faut de souligner que les différents éléments proposés dans le Plan n'ont pas remis en cause le principe sacro-saint de respect de la souveraineté de l'Etat. Ce principe est respecté dans le contexte de l'Accord général de paix d'Accra, qui est largement conforme aux principes et objectifs énoncés dans l'Acte constitutif de l'Union africaine, article 3 (a, e, g, h) et article 4 (a, h, l, m, n, o, p). Il convient toutefois de souligner que pour que l'opération soit couronnée de succès et utile pour le Libéria, il serait bon de recommander une réforme constitutionnelle comme condition préalable pour réussir les réformes à long

terme comme celles préconisées dans le plan proposé par le gouvernement entrant. Cela est indispensable pour l'institutionnalisation des propositions par la loi.

32. S'agissant des éléments i, ii, et iii, les principes énoncés, qui appellent aux recommandations du Groupe de contact international pour le Libéria (Fleuve Mano) sont bien compris étant donné la situation qui prévaut. Toutefois, cette proposition a besoin d'être ajustée minutieusement et d'autres éléments spécifiques doivent être pris en compte en vue d'assurer l'adhésion et la participation effectives des Libériens au processus dans son ensemble.

33. Le Conseil de paix et de sécurité (CPS) est également invité à envisager d'intervenir immédiatement au nom de l'Union africaine pour qu'elle prenne des actions susceptibles de renforcer son rôle. Ce rôle sera sous forme de contribution physique, de formulation, et d'introduction de politiques additionnelles pour compléter l'Accord général de paix. Il est proposé, en particulier, que l'Union africaine :

- i) apporte son soutien à certains projets de développement local exécutés dans le cadre de la composante RR du programme DDRR, comme ceux exécutés par les ONG travaillant en faveur de l'Afrique;
- ii) aide la Commission électorale nationale en lui fournissant des véhicules, ainsi que l'assistance technique en envoyant des experts en matière d'élection et surtout dans le domaine du programme d'éducation civique et électorale en même temps que l'équipe traditionnelle de suivi et d'observation des élections fournie habituellement pendant le déroulement des élections;
- iii) accélère le processus d'examen des questions découlant de la demande d'assistance formulée par le NTGL concernant le coût des indemnités de licenciement à verser aux anciens soldats des Forces Armées libériennes;
- iv) lance un appel aux Etats membres pour qu'ils aident la Police nationale libérienne dans la formation et les besoins matériels;
- v) renforce l'effectif du Bureau de liaison;
- vi) vu les sanctions encore en vigueur imposées par le Conseil de sécurité des Nations unies, il est recommandé que l'Union africaine, par le truchement du Groupe africain à New York, explore la possibilité de réviser les sanctions. Cela permettra au Libéria de se procurer les ressources sous l'une ou l'autre forme pour rebâtir ses structures de gouvernance, fournir les services de base et assurer la sécurité à sa population. Cette recommandation est faite dans le contexte global de révision du Plan d'action pour la gouvernance économique;
- vii) Il est souhaitable d'envisager les missions spécifiques pouvant être confiées au Bureau de liaison de l'Union africaine dans le cadre des efforts de reconstruction après les conflits visant à promouvoir la démocratie, la sécurité et le développement, et d'utiliser ce Bureau, ainsi que le Bureau de

la CEDEAO, pour mettre en œuvre un programme général de bonne gouvernance.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Peace and Security Collection

2005

Report of the Chairperson of the Commission on the Situation in Liberia

African Union Commission

Peace and Security

<http://archives.au.int/handle/123456789/2515>

Downloaded from African Union Common Repository